

langue de mes aïeux, sans que l'on songeât alors à la coercition scolaire, merci, vous dis-je, de m'avoir fourni cette arme précieuse qui me permet aujourd'hui, au jour le plus solennel de ma vie, de défendre mon honneur et de venger la justice outragée.

Mesdames et messieurs, vous qui n'avez pas entendu le discours du député de Saint-Hyacinthe serez surpris, peut-être, de l'importance accordée à cet incident. MM. les députés le sont moins, car ils ont assisté à l'infamante charge dont j'ai été l'objet. Quelques personnes mal informées ont pu se dire : " M. Magnan s'est mis au blanc, qu'il ne soit pas étonné de recevoir des coups." Ceci n'est pas juste à mon égard. Je n'ai pas fait de faux zèle ; j'ai fait mon devoir. Dans mon rapport officiel au Surintendant de l'Instruction publique, j'ai traité de la fréquentation scolaire : c'était mon droit, c'était mon devoir, particulièrement au moment où ce sujet était à l'ordre du jour. Si j'avais gardé le silence, j'aurais manqué à ma tâche.

J'ai écrit dans les journaux : oui, mais pour me défendre après avoir été attaqué à plusieurs reprises. Et la lettre à *l'Action Catholique* et à *la Presse*, qui a rendu le député de Saint-Hyacinthe furieux, était des plus modérées. Dans cette lettre, je n'ai incriminé les intentions de personne et me suis contenté d'exposer les faits avec calme et équité, et cela après avoir consulté des personnes très sages.

Donc, je n'ai provoqué en aucune façon l'attaque injuste de M. Bouchard, que je n'ai pas même nommé une seule fois dans mes écrits.

ACCUSATIONS CRIMINELLES

Le mercredi, 29 janvier 1919, à la séance de l'Assemblée législative tenue ce jour-là, le député de Saint-Hyacinthe m'a formellement et spécifiquement accusé d'avoir : 1° fabriqué les statistiques de la fréquentation scolaire dans plusieurs cas (pages 6, 10, 14, 15 du texte du discours Bouchard) ; 2° falsifié les dites statistiques dans plusieurs